

**Du PLAN BLEU au
SCHEMA DIRECTEUR
des EAUX de LILLE :**

**Mieux communiquer pour réconcilier
la ville de Lille avec ses sources**



AVIS n°12.04 CEI

**Présenté par
la Commission
Equipement et Infrastructure
à
Assemblée Plénière
du 28 janvier 2012**

Du Pan Bleu au Schéma Directeur des Eaux de Lille : Mieux communiquer pour réconcilier la ville de Lille avec ses sources

La Ville de Lille s'inscrit dans la réalisation de grands projets d'aménagement et de réaménagement de son territoire, qui modifieront à moyen et long termes l'image de Lille et de la Métropole. Le Plan Bleu fait partie intégrante de ces grands projets. Le Plan Bleu rayonne sur l'ensemble du territoire métropolitain, avec une compétence communautaire complétée par une compétence municipale sur le projet lillois.

Le Plan Bleu s'accompagne de nombreuses mesures complémentaires ainsi que d'un Schéma Directeur des Eaux de Lille (SDEL), validé par une délibération du conseil municipal en date du 18 mai 2009¹.

La concertation organisée par la ville de Lille sur le Plan Bleu s'est essentiellement déroulée courant 2011 à la faveur de réunions publiques sur les territoires directement concernés, à l'Hôtel de ville de Lille, et d'enquêtes publiques. Le CCC n'a pas été directement sollicité sur le Plan Bleu, mais il s'est prononcé à plusieurs reprises sur les questions relatives à la place de l'eau dans la ville², notamment dans un avis sur le tourisme fluvial, sur la proposition d'un « plan vert et bleu », sur la Citadelle...et les associations membres du CCC ont activement participé à la phase légale de la concertation assurée par la Ville en janvier 2011.

Monsieur Eric QUIQUET a saisi³ le CCC pour assurer une large communication sur l'ensemble des projets concernant la valorisation de Lille par la remise en eau de ses canaux, le plan bleu, le SDEL.

La commission Equipement et Infrastructure s'est réunie à trois reprises au cours de ce dernier trimestre 2011⁴ et a également participé à la présentation du SDEL devant le Parlement de l'Agenda 21 Lillois.

La présentation du SDEL a été réalisée par les ingénieurs de la Ville en charge des dossiers relevant pour partie de la direction de l'urbanisme⁵ et pour partie de la direction du développement durable⁶.

¹ Annexe 1

² « Le tourisme fluvial à Lille » avis 08.01 CRE du 14 juin 2008 -

³ Annexe 2

⁴ 13 septembre, 19 novembre, 6 décembre

⁵ Richard LEMEITER

Très intéressante et argumentée, la commission a regretté toutefois l'absence de Monsieur QUIQUET, qui a toujours fait montre de beaucoup d'intérêt pour le CCC et les débats menés tant en commission qu'en assemblée plénière.

La commission a également regretté l'absence actuelle de désignation de services et de techniciens communautaires en charge de ce dossier, ce qui est de nature à restreindre aujourd'hui la portée de cette politique volontaire de la Ville.

Pour traiter cette saisine, la commission s'est essentiellement posée des questions. Ce texte n'est assorti que de quelques propositions. Il s'agit davantage d'une réflexion sur la communication de la ville de Lille concernant la réalisation d'un projet structurant et majeur.

Dans une première partie, il sera donc fait état de la communication sur le Plan Bleu, puis en seconde partie le SDEL.

I - Concertation et Communication sur le Plan Bleu

Le Plan Bleu concerne tous les Lillois, cependant il est bien noté que trois quartiers sont très directement concernés :

- **Le Quartier des Bois Blancs** avec le projet de la **Gare d'Eau**, la réalisation **d'Euratechnologies et les jardins d'eau**, les **friches Boschetti**, etc.

- **Le Quartier de Vauban-Esquermes** avec le site de la **Citadelle**, **l'écluse de la Barre** et la transformation prochaine du **Port Fluvial**

- **Le Quartier du Vieux-Lille** avec essentiellement la **remise en eau de l'Avenue du Peuple Belge** et l'aménagement **des berges de la Basse-Deûle** depuis la confluence des eaux sur les territoires de Saint André et de La Madeleine.

Les Lillois n'ont pas le sentiment d'être tous concernés ; les habitants des quartiers excentrés ne semblent pas porter une attention particulière à des projets qui engagent l'avenir de trois quartiers centraux. Or, tous les Lillois sont concernés par ce projet, et au-delà les touristes, les métropolitains.

⁶ Julien PINON

Une large entreprise de communication a été réalisée pendant la campagne électorale de 2008, période à laquelle le projet avait été longuement commenté. Les délais nécessaires pour les procédures administratives et réglementaires concernant les projets d'urbanismes (enquêtes publiques, réunions de concertations...) ont permis en début 2011 d'apporter un éclairage sur le projet.

Mais il est force de constater que **depuis Février 2011, la ville a peu communiqué sur ce projet**, hormis la décision d'en différer le financement, pour des raisons d'équilibre budgétaire. Néanmoins, la désignation récente d'une équipe lauréate du marché de maîtrise d'œuvre en novembre 2011 permet, si la ville le souhaite, de poursuivre une concertation largement entamée sur ce dossier, concertation utile à la vitalité de la démarche.

Le contenu des projets peut-être présenté sous cette forme schématique :

Le Plan Bleu de Lille Métropole

Délibération communautaire du 9 octobre 2009 : compétence de LMCU sur les voies d'eau décentralisées, dont le canal de la Barre, Canteleu et la Basse Deûle

Plan Bleu Lillois

Il s'agit de la valorisation de l'eau en ville par des aménagements urbains. Cela concerne la remise en eau de la Basse Deûle, l'aménagement des berges et des promenades sur Canteleu, et la recherche des traces des anciens canaux.

Le Schéma Directeur des Eaux de Lille (SDEL)

Il s'agit de la gestion de l'eau sur l'ensemble du territoire de Lille Hellemmes Lomme. La valorisation de l'eau sur l'ensemble de son cycle naturel et la valorisation historique relancent toutes les actions menées antérieurement sur l'eau.

La lisibilité du montage de ce dossier est compliquée par le **croisement des financements multiples : locaux, territoriaux, d'Etat et Européens**. Le CCC dans un avis « Démocratie participative en matière d'urbanisme »⁷ du 24 juin 2000 s'était déjà prononcé sur l'information des publics, l'organisation de la concertation, le rassemblement des compétences et des financements.

La concertation organisée sur le Plan Bleu et la remise en eau de l'Avenue du Peuple belge s'est déroulée au cours du premier trimestre 2011 Depuis, les

⁷ « La Démocratie en Matière d'urbanisme » avis N° 00.02 CEI du CCC 24 juin 2000.

services municipaux ont travaillé, des appels d'offres ont été lancés pour la maîtrise d'œuvre, des délibérations ont été votées et adoptées en Conseil Municipal.

En revanche la communication municipale sur l'état d'avancée du projet, sur le lien d'information avec les Lillois et plus globalement avec les usagers des espaces concernés, est restée très timide.

Les promoteurs constructeurs assurent une communication pour la commercialisation des terrains, des futurs immeubles, par un dédale de panneaux plus imposants les uns que les autres.

L'intérêt suscité par l'ensemble des aménagements et réalisations en cours et prévus invite à **suggérer la mise en place d'une maison d'information du projet**, identique à l'initiative mise en place pour Lille Sud et les projets entre Porte des Postes et Porte d'Arras.

Il faut bien considérer que cette situation puisse effrayer et contrarier les Lillois, par défaut de compréhension des objectifs à moyen et long terme, et puisse laisser dans l'incertitude les familles à faible revenu vivant dans ces quartiers.

Les projets contenus dans le Plan Bleu nécessitent une hiérarchisation dans la faisabilité, dans les montages et les priorités choisies par les élus ou les techniciens. Le CCC attire l'attention des élus sur **la priorité** qu'il souhaite donner **aux projets initiés sur le quartier des Bois Blancs et tout particulièrement l'aménagement de la Gare d'Eau**. Dans un avis rendu sur les Rives de la Haute Deûle⁸ et le rapport de la commission des suites éponyme⁹, le CCC a soutenu à plusieurs reprises cette position, et insiste pour développer le tourisme fluvial, créer du lien social et favoriser le mixage de la population sur le quartier des Bois-Blancs. Il est à noter que **ces préoccupations sont communes à celles des Lommois**.

Le CCC assure son attachement au Plan Bleu.

Mais dans un souci de bonne communication, il sollicite les élus pour apporter plus de précisions sur la décision de report, pour informer les Lillois

⁸ « Projet d'aménagement des rives de la Haute Deûle » avis 01.04 CEI du CCC 3 février 2001

⁹ Rapport de la Commission des Suites du CCC « Projet d'aménagement des rives de la Haute Deûle » réunie le 10 décembre 2009

sur la partie reportée, sur la partie maintenue en l'état du projet, et sur les délais.

Le CCC souhaite être associé davantage à la concertation et participer à une rencontre annuelle sur l'évolution de la gestion des projets concernant tant le Plan Bleu que le Schéma Directeur des Eaux de Lille.

II - La Concertation et la Communication sur le SDEL

La protection de l'eau et des ressources naturelles est un axe sensible des politiques du développement durable. La Directive Européenne 2000/60/CE¹⁰ adoptée par le Parlement Européen et le Conseil Européen le 23 octobre 2000 posait un cadre réglementaire pour la protection et la gestion de l'eau, et sollicitait les états européens pour mettre en place un Schéma Directeur Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) par bassin versant.

La concertation a été mise en place dès 2008, en lien avec l'Agence de l'Eau, pour préparer le SDAGE du bassin Artois Picardie, auquel est rattaché le territoire Lillois, adopté par arrêté préfectoral le 16 octobre 2009.

C'est à cette période que la ville de Lille a approuvé par la délibération du Conseil Municipal du 18 mai 2009 le principe du Schéma Directeur des Eaux de Lille.

Ce SDEL est une décision de la ville qui correspond tout à fait aux engagements pris dans le cadre de l'Agenda 21 Lillois : il s'agit de mettre en place un projet transversal concernant la place de l'eau en ville et le schéma de développement des eaux à Lille.

Le SDEL, tel qu'il a été présenté lors de la réunion du Parlement de l'Agenda 21 lillois, exprime tout à fait la transversalité du projet puisque l'on y trouve des aspects historiques, de vie sociale et culturelle, environnementaux, économiques et de gouvernance. Si des actions sont déjà engagées, un certain nombre de propositions ont été annoncées.

La Ville de Lille souhaite communiquer largement sur le SDEL et avance l'idée de la coconstruction ou de la coproduction ; d'ailleurs, l'année 2012 aura comme fil conducteur l'eau.

¹⁰ Annexe 3

Le CCC rappelle les différentes étapes de la concertation, avant d'aboutir comme la ville l'évoque à une co-construction du SDEL : information – sensibilisation – participation – concertation.

Pour bien communiquer sur le SDEL, et donc informer le public, le CCC propose à la Ville de faire connaître et partager les réponses aux questions suivantes :

- Qu'elle est l'origine du SDEL ?
- A quoi le SDEL va servir ?
- En quoi cela va améliorer la vie des Lillois ?
- Comment les lillois pourront s'approprier du projet ?
- Quels aménagements découleront de la mise en place du SDEL ¹¹?
- Le coût de ce projet ?
- Les évaluations mises en place ?

Le CCC apporte quelques remarques et PROPOSITIONS sur la méthode :

✓ Mettre en place un **volet historique et pédagogique** pour informer et sensibiliser les citoyens sur le cycle naturel de l'eau, ses enjeux et ses contraintes, et insister sur le traitement global de la gestion des eaux, prévenir les inondations et infiltrations d'eau, mieux connaître l'état des nappes phréatiques et donc des eaux souterraines, et agir sur les réseaux d'assainissement.

✓ Relancer auprès de LMCU, compétent en la matière, **le comité de gestion et le comité d'usagers sur l'assainissement** créé sous l'impulsion de Danièle POLIAUTRE.

✓ Interroger les Voies Navigables de France et LMCU sur la **gestion des canaux**, et s'inspirer des expériences menées à Rotterdam

✓ Clarifier les **compétences institutionnelles et territoriales**, notamment entre la Ville de Lille et LMCU, en matière de gestion des eaux (eaux souterraines, eaux de ruissellement, eaux de pluie et leur récupération, eaux industrielles,toutes natures confondues).

¹¹ Une réflexion est également portée par la Commission relations Extérieures et rayonnement de la Ville dans l'avis « Lille la Nuit »

✓ **Elargir la réflexion sur le territoire de Lomme** parcouru par de nombreuses voies d'eaux souterraines, dont la Tortue, et sur le territoire **d'Hellemmes**, avec le Béquerel

✓ Avoir des éclairages sur **la gestion des écluses**

✓ Le CCC **réaffirme ses propositions déjà énoncées dans des avis précédents concernant la Citadelle¹²**,

« IV Les eaux du Plan Bleu

Deux types d'eaux mélangent leurs traits sur le site de la Citadelle : les eaux asservies à la défense de la place depuis Vauban et les eaux des divers gabarits du transport fluvial.

Depuis les multiples tracés de la haute et de la Moyenne Deûle, au gabarit des bélandres, jusqu'aux péniches Freycinet (2.20 de tirant d'eau et un tonnage de 400 à 600 tonnes) aux tonnages contemporains de 3500 à 4000 tonnes pour un tirant d'eau de 3 m, le tracé des eaux a profondément marqué l'histoire du site.

.....

Ces états successifs se mélangent, se recoupent et se contredisent aujourd'hui. Les eaux n'ont pas les mêmes hauteurs, profondeurs, tracés, ouvrages d'art et vestiges ; il convient de faire l'inventaire de tous ces états anciens et présents. Cela a été réalisé pour reconnaître les formes successives des eaux fluviales, et bien appréhender la valeur du legs et des vestiges, comme le Grand Tournant, le canal sous la Citadelle, la Tortue, la prise d'eau pour l'usine élévatoire du canal de Roubaix, le pont englouti sous la voie Léon Jouhaux, les chaînes d'octroi... »

ANNEXES

- Positionnement
- Délibération du 18 MAI 2009
- Saisine de M. Eric QUIQUET
- Directive Européenne 2000/60

¹² Avis « Aménagement de la Citadelle » Avis 07-05 CEI élargie du CCC 6 juin 2009

*

Positionnement

Centre d'activités culturelles et sportives l'Arbrisseau

Soulignant le très bon travail effectué par la commission, il a tout de même été remarqué, en fil conducteur de la réflexion, un manque général d'informations solides et coordonnées quant au Schéma Directeur des Eaux de Lille.

C'est pourquoi nous préconisons que la Ville de Lille recense et organise les informations sur ce sujet de manière plus structurée, pédagogique et accessible afin de les relayer à la presse locale de façon soutenue et régulière, ce qui, par conséquent, favorisera leur transmission au grand public.

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mai 2009

N° 09/328

OBJET

Plan Bleu - Schéma directeur de la gestion de l'eau dans la ville.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le projet de remise en eau de la ville, dans le cadre du Plan Bleu, nécessite l'élaboration d'un schéma directeur qui doit devenir un référentiel reprenant, au niveau du territoire lillois :

- la politique d'assainissement
- la visibilité de la nappe phréatique
- la cartographie des bassins versants
- une lisibilité actualisée du tourisme fluvial
- les connexions du Plan Bleu lillois avec les politiques des Trames Bleues et Vertes à l'échelle communautaire, métropolitaine, régionale et transfrontalière
- l'animation et la valorisation des « 3 bras ».

Par ailleurs, ce schéma directeur permettra d'identifier les différents acteurs qui concourent à la gestion de l'eau et les différents axes de développement que sont, en particulier :

- **Le développement de la présence de l'eau dans la ville** pour favoriser les axes de transport et de déplacement, valoriser les lieux de promenades piétonnes et cyclistes
- **Le développement de l'animation autour de l'eau dans la ville** par l'accueil de bateaux de plaisance ou de bateaux destinés à l'habitat, la possibilité d'accostage de petits bateaux sur des linéaires de quais à proximité du centre ville, le déploiement d'activités sportives et de loisirs autour de l'eau et le renforcement d'animations culturelles en lien avec l'histoire de la ville
- **Le développement d'une démarche de développement durable dans la gestion de l'eau**, en particulier en apportant une gestion rigoureuse des nappes phréatiques ou des eaux pluviales, en accompagnant les habitants dans cette réappropriation de ce qui constitue la mémoire collective autour de l'eau.

Ce référentiel doit également hiérarchiser toutes les actions à mener pour une gestion rigoureuse de l'eau.

Pour réaliser ce schéma directeur de la gestion de l'eau dans la ville, il convient de lancer une consultation visant à désigner une équipe pluridisciplinaire en charge de ce projet, dont le montant est estimé à 250.000 € TTC. La durée d'exécution de la prestation se déroulera sur deux ans.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 4 mai 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **APPROUVER** le lancement du schéma directeur de la gestion de l'eau dans la ville, qui donnera lieu au lancement d'un marché public et d'une concertation étroite avec l'ensemble des acteurs

.../...

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l' élu délégué à signer le marché à intervenir après décision de la Commission d' Appel d' Offres
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au Chapitre 20 – Fonction 820 – Article 2031 – Opération 2009 – QSHDI n° 1348: « Schéma directeur Remise en eau de la Ville » – Autorisation de programme QPLANBLEU

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le

19 MAI 2009

Réception en Préfecture le

- 4 JUIN 2009

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué au Plan Bleu,

E. Quiquet

Eric QUIQUET



L'Adjoint au Maire

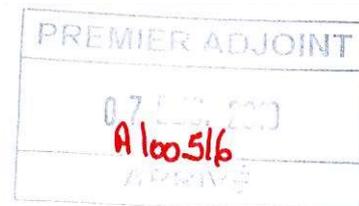
Adjoint au Maire
Places publiques,
Espaces verts, Plan Bleu,
Relations avec les Universités, Recherche

Hôtel de Ville
B.P. 667
59033 Lille Cedex
Tél. : 03 20 49 50 04
Fax : 03 20 49 50 36

Lille, le - 6 DEC. 2010

Monsieur Pierre de SAINTIGNON
Président
Conseil Communal de Concertation

N/Réf : MG/RL/GD/16-11-2010/222



Monsieur le Président, *cher Pierre,*

Martine AUBRY m'a confié le projet de mise en valeur de l'eau dans la Ville, initié dans le Projet Urbain en 2005, qui s'appuie sur les canaux existants ou à recréer en lien avec le tourisme fluvial :

- Bras de Canteleu et la Gare d'Eau
- Bras de la Barre, de la Moyenne Deûle et le Quai du Wault
- Bras de la basse Deûle et l'Avenue du Peuple Belge

Ce projet consiste également à révéler l'eau où elle existait par le biais d'une valorisation des anciens tracés au travers d'aménagements spécifiques (jardins humides, sculptures), comme par exemple le Canal de l'Arc dans le cadre du réaménagement de la Place Maurice Schumann, ou le Canal du Cirque aux abords de la Treille.

Le « Plan Bleu » de la Ville de Lille permettra, entre autre, de valoriser et de restaurer un patrimoine fortifié et industriel en lien avec les voies d'eau qui ont fait l'histoire de la Ville et pourront faire l'objet de nouvelles vocations afin d'apporter toutes les conditions d'animation fluviale et culturelle future pour générer une nouvelle attractivité.

Enfin, pour protéger et valoriser l'eau et œuvrer à sa réappropriation sur l'ensemble de notre territoire au-delà du « Plan Bleu », un Schéma Directeur des Eaux de Lille (S.D.E.L.) est en cours de réalisation. L'objectif général de ce schéma directeur est de devenir un document cadre, réglementaire, évolutif afin :

- d'encadrer et planifier les actions menées autour de l'eau ;
- de repenser et affermir les liens entre les habitants, l'eau, l'histoire et l'espace urbain ;
- d'adopter une gestion globale de l'eau, pour rapprocher son cycle urbain de son cycle naturel.

Le projet « Plan Bleu Lillois », maillon du réseau fluvial de la région et du « Plan Bleu Métropolitain », porte également le développement régional au niveau européen, en raison de l'anticipation de la future connexion avec le Canal Seine Nord qui verra la région Nord – Pas de Calais devenir le cœur d'un réseau de voies fluviales reliant les pays du Nord de l'Europe au Sud de la France.

.../...

.../

Ce projet touche également de nombreux enjeux environnementaux ; Le S.D.E.L. a pour objectif de prendre en compte l'eau dans l'ensemble de son cycle. Il s'agit de préserver la ressource en eau, notamment en améliorant la gestion des eaux superficielles et souterraines, en « désimperméabilisant » des sites urbains et en optimisant des eaux pluviales.

Le Conseil Communal de Concertation à travers la Commission « Rayonnement Extérieur » a apporté un avis le 23 juin 2008 sur la question du Tourisme Fluvial à Lille. Elle exprimait ainsi le « rêve » de faire de la Deûle un lieu d'attraction touristique.

C'est pourquoi, je souhaite que le « Plan Bleu Lillois » s'ouvre à une diffusion élargie à l'ensemble de la population car le Conseil Communal de Concertation dispose des atouts, des acteurs et des outils pour la créer. Votre implication dans cette réflexion me semble donc aussi pertinente que nécessaire.

Je me tiens donc à votre disposition, Monsieur le Président, pour présenter dans de plus amples détails ce projet et les actions qui en découlent afin de susciter l'élaboration du S.D.E.L. et toutes ses déclinaisons.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Pour le Maire de Lille
L'Adjoint délégué,

Eric QUIQUET